



MOTION DE LA COMMISSION « ENVIRONNEMENT ET SANTE »

« Pour rendre effectif le droit de vivre dans un environnement sain : le combat par le droit »

Le SAF fait le constat que le gouvernement, en dépit des déclarations du Président de la République, ne considère toujours pas le changement climatique comme un problème majeur, qui nécessite une réorientation totale des politiques publiques, de la réglementation et de l'action économique de la France.

En rupture avec un modèle économique libéral dont les conséquences inévitables sont le gaspillage, la pollution et la dégradation de l'environnement, toutes mesures protectrices des populations, de leur santé et de l'environnement participant à la transition écologique doivent être défendues, soutenues et généralisées.

La France a été condamnée, le 24 octobre 2019, après des années d'avertissements, par la Cour de Justice de l'Union Européenne, pour avoir exposé ses citoyens à un air trop pollué.

Le SAF rappelle que l'environnement est notre patrimoine commun.

Le SAF soutien l'action en justice « l'Affaire du siècle » devant le Tribunal administratif de Paris, pour voir engagée la responsabilité de l'Etat français pour non-respect de ses engagements climatiques et la reconnaissance d'un principe général du droit imposant à l'État une obligation générale de lutte contre le changement climatique.

Le SAF déplore la répression des initiatives locales et citoyennes, menées dans l'intérêt du droit à un environnement sain et en faveur d'une transition écologique, et continuera de défendre les citoyens et militants poursuivis en justice pour avoir participé à des actions de désobéissances civiles pour protester contre l'inaction du gouvernement.

Le SAF dénonce que, sous couvert de la simplification du droit et d'économies budgétaires, l'État renonce au contrôle des activités polluantes.

Par le travail de sa commission environnement-santé, il contribuera à toute action, permettant de rendre effectif le droit de vivre dans un environnement sain.